



# AVIS PUBLIC

## CONSULTATION PUBLIQUE

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Stanstead-Est,

**QUE** lors de la séance régulière du 15 janvier 2024, le conseil municipal de la municipalité de Stanstead-Est va adopter le règlement numéro 2024-02 portant sur la rémunération et les allocations de dépenses de l'ensemble des membres du conseil.

L'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, situées au de l'Hôtel de ville situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

**DONNÉ À STANSTEAD-EST**, ce 17<sup>e</sup> jour du mois janvier 2024.

**Claudine Tremblay**  
**Greffière-trésorière**

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudine Tremblay, résidant à Stanstead-Est, greffière-trésorière de la Municipalité de Stanstead-Est, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public ci-dessus aux deux endroits choisis par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 e jour du mois janvier 2024.

---

Claudine Tremblay,  
Greffière-trésorière

**RE : RÈGLEMENT 2024-02**